

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
07/10/2024
Date d'affichage
07/10/2024
Nombre de conseillers en exercice
13
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/059 – CCAS

Dissolution administrative (annule et remplace la délibération n°24/002

Monsieur Stéphane SIMON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS de Les Ventes informe le conseil municipal que le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le vendredi 19 janvier.

Au cours de cette réunion, le conseil d'administration, a décidé de proposer la dissolution administrative du CCAS au vote des conseillers municipaux.

Le budget du CCAS fera ainsi partie du budget principal de la commune de Les Ventes.

Les membres actuels du CCAS continuerons à se réunir pour proposer les actions sociales nécessaires à notre commune (organisation du repas des aînés, aides sociales, présence verte...).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la dissolution administrative du CCAS de Les Ventes et **DEMANDE**, à l'unanimité, le rattachement du budget du CCAS au Budget Principal de la commune de Les Ventes.*

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

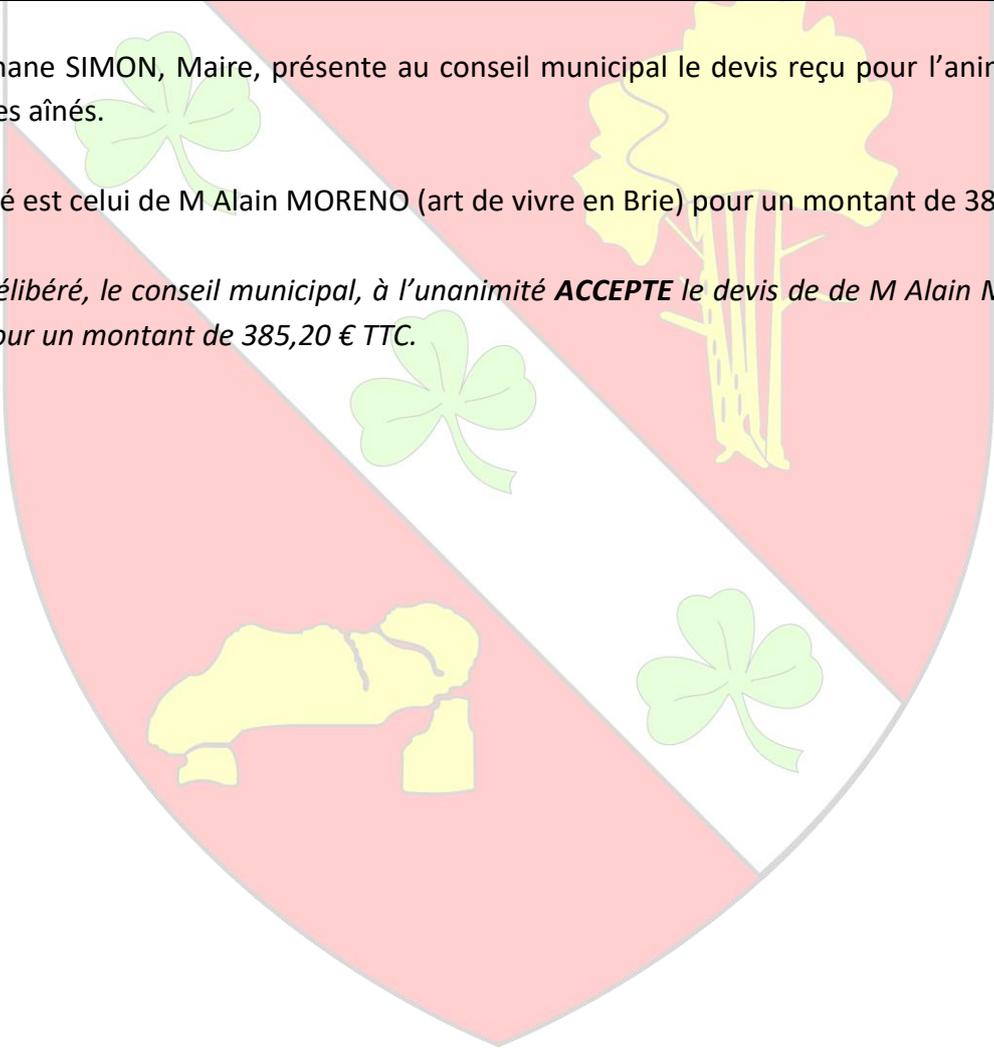
M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/060 – CCAS
Devis pour l'animation musicale pour le repas des aînés

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le devis reçu pour l'animation musicale pour le repas des aînés.

Le devis proposé est celui de M Alain MORENO (art de vivre en Brie) pour un montant de 385,20 € TTC.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de de M Alain MORENO (art de vivre en Brie) pour un montant de 385,20 € TTC.



Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/061 – CCAS
Devis pour le repas des aînés**

Madame Françoise DAUPHIN, adjointe au maire, présente le devis de M JOURDAIN pour la prestation de préparation et service du repas des aînés qui aura lieu le dimanche 24 novembre à midi dans la salle communale.

Le devis proposé est à 45€ par personne. Soit 4 050 € TTC pour environ 90 invités.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de M JOURDAIN pour la prestation de préparation et service du repas des aînés pour un montant de 45€ TTC par personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le devis de M JOURDAIN pour la prestation de préparation et service du repas des aînés pour un montant de 45€ TTC par personne.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/062 – TRAVAUX - SIEGE
Remplacement de 130 ampoules à vapeur de sodium par des ampoules LED

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au Maire en charge des travaux, présente le devis reçu du Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure pour le remplacement de 130 ampoules à vapeur de sodium par des ampoules LED.

Le chiffre de 130 ampoules correspond à la moitié du parc d'ampoules à remplacer. La deuxième moitié sera faite ultérieurement.

Le devis reçu par le SIEGE pour le remplacement de 130 ampoules à vapeur de sodium par des ampoules LED est de 20 000,00 € TTC. La part communale représente 40 % HT de cette somme soit 6 667,00 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis du SIEGE pour le remplacement de 130 ampoules à vapeur de sodium par des ampoules LED pour une participation communale 6 667,00 € (le montant total de cette opération est de 20 000,00 € TTC)

Avis favorable de la commission travaux réunie le 14/10/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis du SIEGE pour le remplacement de 130 ampoules à vapeur de sodium par des ampoules LED pour une participation communale 6 667,00 € (le montant total de cette opération est de 20 000,00 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire cette somme au budget primitif 2025.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/063 – TRAVAUX - DECI
Remplacement du poteau incendie Les Chardonneret / Rue de la Trigale

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au maire, présente le devis reçu pour le remplacement du poteau incendie Les Chardonnerets / Rue de la Trigale.

Le devis présenté est celui de l'entreprise SADE pour un montant de 2 580,00 € HT soit 3 096,00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise SADE pour un montant de 2 580,00 € HT soit 3 096,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SADE pour un montant de 2 580,00 € HT soit 3 096,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/064 – TRAVAUX - DECI
Remplacement du poteau incendie Cour d'Avrilly**

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au maire, présente le devis reçu pour le remplacement du poteau incendie Cour d'Avrilly.

Le devis présenté est celui de l'entreprise EHTP pour un montant de 3 130,00 € HT soit 3 756,00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise EHTP pour un montant de 3 130,00 € HT soit 3 756,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise EHTP pour un montant de 3 130,00 € HT soit 3 756,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/065 – TRAVAUX
Remplacement de deux radiateurs dans la salle des fêtes

Deux radiateurs dans la salle des fêtes sont hors service et doivent être remplacés.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au Maire en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement de deux radiateurs dans la salle des fêtes.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
NOLLET	660,34 €	792,41 €
REXEL	662,98 €	795,58 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise NOLLET pour le remplacement de deux radiateurs dans la salle des fêtes pour un montant de 660,34 € HT soit 792,41 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux réunie le 14/10/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité le devis de l'entrepris NOLLET pour le remplacement de deux radiateurs dans la salle des fêtes pour un montant de 660,34 € HT soit 792,41 € TTC.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

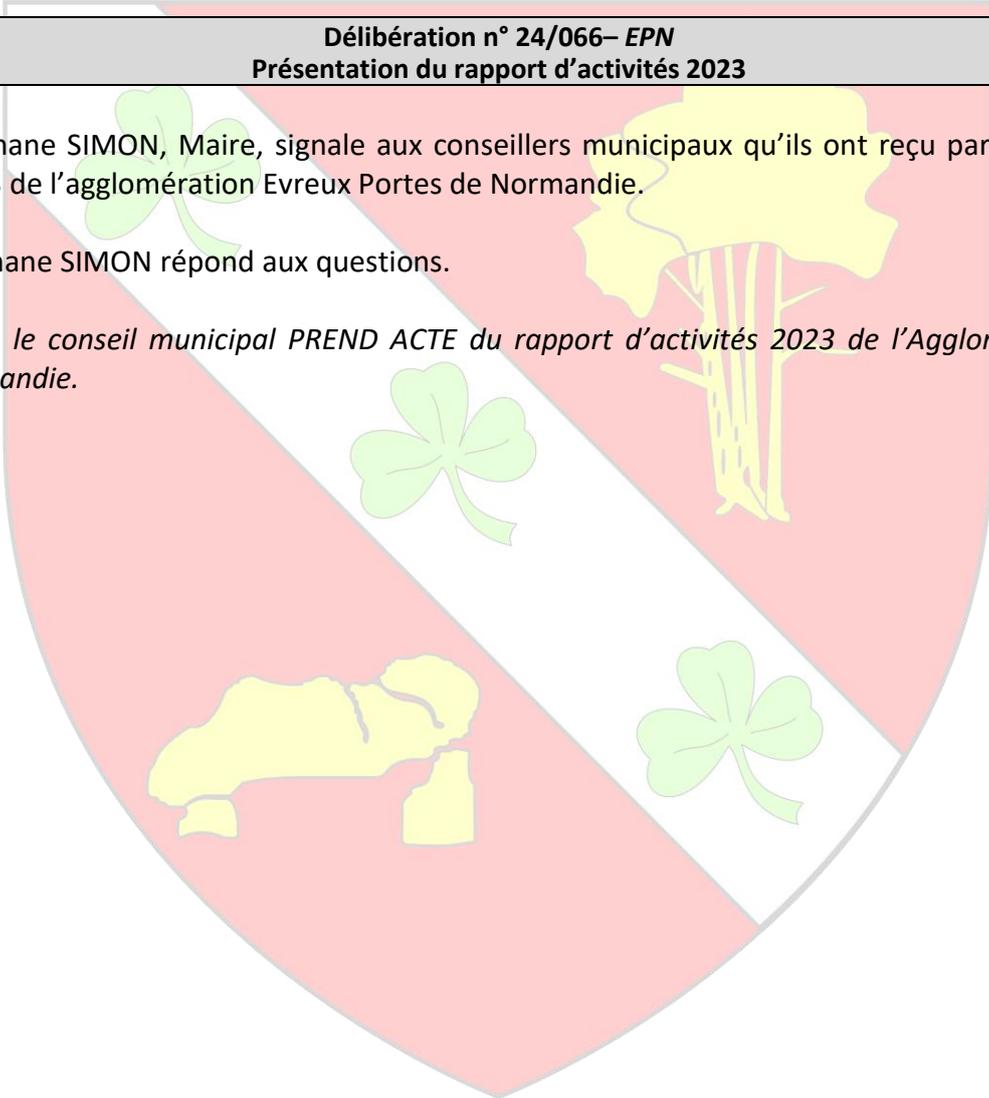
M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/066– EPN
Présentation du rapport d'activités 2023**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu par mail le rapport d'activités 2023 de l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Monsieur Stéphane SIMON répond aux questions.

Après échange, le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie.



Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Remplacement de la VMC dans l'habitation du boulanger**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'urgence, il a été nécessaire de remplacer la VMC dans l'habitation du boulanger. Le devis, pour un montant de 116,36 € TTC, a donc été accepté sans présentation devant le conseil municipal.

2- Remplacement de la cabine de douche dans l'habitation du boulanger

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint aux travaux, présente les devis reçus pour le remplacement de la cabine de douche dans l'habitation du boulanger.

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
CEDEO	1 296,24 €	1 555,49 €
FRAZZI	1 362,42 €	1 634,90 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise CEDEO pour un montant de 1 296,42 € HT (soit 1 559,49 € TTC) pour le remplacement de la cabine de douche de l'habitation du boulanger.

Avis favorable de la commission travaux réunie le 14/10/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CEDEO pour un montant de 1 296,42 € HT (soit 1 559,49 € TTC) pour le remplacement de la cabine de douche de l'habitation du boulanger.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	07/10/2024	Date d'affichage	07/10/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 07 octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

3- Retour de la commission EPN voirie/déchets

Rien de nouveau

3- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 20 novembre 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h28.

Date	Signature
16 octobre 2024	Stéphane SIMON, Maire  